

8 octobre 2024

Une réunion ordinaire du conseil de Shawville a été convoquée par le maire Bill McCleary, à l'hôtel de ville à 19 h 30, le 8 octobre 2024, en présence des conseillers Richard Armitage, Bill Hobbs, Brent Leach, Denzil Yach ainsi que Crystal Webb, directrice générale.

La conseillère Katie Sharpe motive son absence
Le conseiller Julien Gagnon motive son absence

210-24 Proposé par Brent Leach, il a été décidé que l'ordre du jour soit adopté. Adopté à l'unanimité.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024
3. Période de questions des visiteurs
4. Affaires découlant de l'affaire
5. Comptes présentés à l'approbation
6. Refinancement - Règlement d'emprunt 369
7. Règlement numéro 432-001 modifiant le règlement 432
Concernant les permis de feu
8. Équipement relatif au chasse-neige hydraulique à inclinaison
9. Paire d'attaches rapides pour valise rétrocaveuse
10. Politique sur les aînés de la MRC et de la Municipalité MADA
11. Correspondance
12. Rapport du Comité
13. Ajournement

211-24 Brent Leach propose que le procès-verbal de la réunion ordinaire du 24 septembre 2024 soit adopté. Adoptée à l'unanimité.

Période de questions des visiteurs

Christine Armitage et Tea Alaire assistent à la réunion du conseil

Comptes présentés pour approbation

2255505 Ontario Inc. s/n Anderson Fire	245.21
Bélanger, Amanda	275,00 \$
Bell Mobilité	344,89
Benson	628.03
Campbell Polaris	39.21
Cimco	7 520.16
Connelly et Koshy	1 356,71
Desjardins-Assurances	6 025.13
Deveau	1 236,44
Eurofins	1 199,77
Filovert	8 310,86

FQM	71,78	
Scie d'orfèvre	652,69	
WA Hodgins	343,62	
Fabrication Hayes	1 441,51	
Hydro-Québec	34 366,52	
Épicerie J&J	593,69	
Jason Hynes Construction Inc.	4 167,84	
Flux M&R	501,31	
MasterCard	1 742,95	
Construction Mickey McGuire	3 358,29	
Municipalité de Clarendon	17 132,48	
Imprimerie Pontiac	1 086,82	
Petite caisse	74,40	
Plomberie Environord Inc.	3 644,71	
Revenu Canada	6 691,66	
Revenu Québec	18 369,79	
Sally, Angèle		6 680,00
SDMHA et SFSC		300,00
Sheppard, Lori	405,88	
Stedman	53,98	
Propane Supérieur	510,75	
Tango	9 683,34	
Télébec	439,15	
Telus	268,95	
Thérapiro	401,69	
Vallée du Pontiac Électrique Inc.		1 207,24
Valu-mart	120,83	
Vaughan Bastien	1 201,85	
Webb, Cristal	26,76	
Wepc	195,46	
Jeune, Darlene	68,91	
Total	142 986,26	\$

Certificat de disponibilité des fonds

Je, soussigné, directeur général de la municipalité de Shawville, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses engagées dans les comptes énumérés ci-dessus.

Signé à Shawville, Québec ce 8e jour d'octobre 2024

Crystal Webb, (Directrice générale)

212 -24 Il est proposé par Richard Armitage et résolu que le Conseil de la municipalité de Shawville autorise le paiement des comptes totalisant 142 986,26 \$. Adopté à l'unanimité.

CONSIDÉRANT QUE : conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants ~~indiqués~~ pour chacun d'eux, la Municipalité de Shawville désire emprunter des billets pour un montant total de 101 000 \$, réparti comme suit :

Numéro(s) de règlement(s) -	Pour un montant de
369	101 000 \$

CONSIDÉRANT QUE : à ces fins, il est nécessaire de modifier le(s) règlement(s) d'emprunt en vertu duquel(s) ces billets sont émis.

213-24 Il est proposé par Richard Armitage et résolu :

QUE le(s) règlement(s) numéro(s) indiqué(s) au 1er paragraphe du préambule soient financés par des billets, conformément à ce qui suit :

1. les notes soient datées du 16 octobre 2024.
2. les intérêts sur les billets seront payables semestriellement -les 16 avril et 16 octobre de chaque année.
3. les notes soient signées par le maire et le secrétaire-trésorier .
4. les billets, quant au principal, seront remboursés comme suit :

2025.	18 400 \$	
2026.	19 300 \$	
2027.	20 200 \$	
2028.	21 000 \$	
2029.	22 100 \$	(payable en 2029)
2029.	0 \$	(à refinancer)

Offres pour l'émission de billets

d'ouverture :	8 octobre 2024	Nombre d' enchères :	2
d'ouverture :	10 h	moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d' ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant:	101 100 \$	Date d'émission :	16 octobre 2024

CONSIDÉRANT QUE: la Municipalité de Shawville a sollicité, à cet égard, par le biais du système électronique « Enchères et publication des résultats de titres d'emprunt émis à des fins de financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 16 octobre 2024, pour un montant de 101 000 \$.

CONSIDÉRANT QUE: suite à l'appel public à la vente de l'émission mentionnée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux offres conformes, toutes conformes à l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C -19) ou à l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C27.1) et à la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 BANQUE ROYALE DU CANADA

18 400 \$	4,25000 %	2025
19 300 \$	4,25000 %	2026
20 200 \$	4,25000 %	2027
21 000 \$	4,25000 %	2028
22 100 \$	4,25000 %	2029

Prix : 100,00000 Coût réel :
4,25000 %

2 FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 400 \$	3,95000 %	2025
19 300 \$	3,80000 %	2026
20 200 \$	3,85000 %	2027
21 000 \$	3,90000 %	2028
22 100 \$	3,95000 %	2029

Prix: 98,25100 Coût réel : 4,51882 %

CONSIDÉRANT QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse.

214-24 Il est proposé par Richard Armitage, soutenu et résolu à l'unanimité

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était reproduit ici dans son intégralité.

QUE la Municipalité de Shawville accepte l'offre faite par la BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt de billets daté du 16 octobre 2024, pour un montant de 101 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 369. Ces billets sont émis au prix de 100 00000 pour chaque 100,00 \$ de valeur nominale de billets, échéant en séries de **cinq (5) ans** .

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du porteur inscrit ou par prélèvements bancaires préautorisés à ce dernier. Adopté à l'unanimité.

Canada
Province de Québec
Municipalité de Shawville
Règlement numéro 432-001
Modification du règlement 432
Concernant les permis de feu

ALORS QUE le conseil de la Municipalité de Shawville juge opportun de modifier le règlement numéro 432.

ALORS QUE Le conseiller Julien Gagnon a donné un avis de motion lors de la réunion du conseil tenue le 25 juin 2024, visant à modifier le règlement numéro 432, concernant les incendies, et cela inclura également les modifications aux dispositions relatives aux foyers confinés avec un appareil à écran de protection.

DONC, le Conseil de la Municipalité de Shawville modifie le règlement numéro 432 comme suit :

ALORS QUE Les foyers clos seront soumis à des exigences de permis et les inspections par le chef des pompiers de l'emplacement et de l'état de l'appareil protégé sont obligatoires.

ALORS QUE une inspection de la maison (c'est-à-dire des détecteurs de fumée) est requise avant la délivrance du permis pour le foyer.

CONSIDÉRANT QUE le volume de matière en combustion doit changer pour ne pas dépasser 0,25 m³ (dimensions : 76,2 cm x 72,6 cm x 45,72 cm de hauteur), entièrement enfermé sous le couvercle ou l'écran pare-étincelles.

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement de l'appareil doit être modifié à 4,57 mètres (15 pieds) de tout matériau combustible, y compris les bâtiments, les clôtures, les arbres, les limites de propriété et les routes.

CONSIDÉRANT QUE la maille de l'écran doit être suffisamment petite pour agir comme pare-étincelles, avec des ouvertures inférieures à 1 cm.

CONSIDÉRANT que seul le bois non transformé, tel que le bois provenant de troncs ou de branches d'arbres, est autorisé à être brûlé. Le brûlage de feuilles ou d'autres matériaux est interdit.

CONSIDÉRANT QUE le titulaire du permis est responsable de tout incendie qui devient incontrôlable. Le coût total de l'extinction de tels incendies sera facturé au titulaire du permis. En cas d'amende, aucun brûlage futur ne sera autorisé jusqu'à ce que le chef des pompiers estime que toutes les conditions sont remplies.

432-001

a été lu et adopté sur motion de Bill Hobbs, le 8 octobre ²⁰²⁴, et entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire Directeur Général

Considérant que :

la Municipalité de Shawville souhaite mettre à jour sa politique MADA qui a été adoptée en 2012.

Considérant que :

la Municipalité de Shawville s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion à la vie sociale de la communauté.

Considérant que :

il s'agit d'une initiative collective; la Municipalité de Shawville s'engage à contribuer 1 000,00 \$ à la mise en œuvre de l'initiative.

216-24 Il est proposé par Denzil Yach et résolu que la municipalité de Shawville confirme son intérêt et son engagement à s'associer à d'autres municipalités pour entreprendre et mettre en œuvre son approche collective MADA et contribuer financièrement. Adopté à l'unanimité.

Considérant que:

la MRC Pontiac désire mettre à jour sa politique MADA adoptée en 2012.

Considérant que:

la Municipalité de Shawville s'engage à améliorer les conditions de vie des aînés et à favoriser leur inclusion à la vie sociale de la communauté.

Considérant que:

la personne à nommer représentera la municipalité en matière de questions relatives aux aînés au sein du comité directeur.

217-24 Il est proposé par Richard Armitage et résolu qu'un résident de Shawville soit nommé au comité directeur de l'initiative MADA. Adopté à l'unanimité.

Considérant que:

La municipalité de Shawville souhaite mettre à jour sa politique familiale et son plan d'action adoptés en 2012.

Considérant que:

La Municipalité de Shawville s'engage à agir en faveur des familles et à ce que le bien-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales.

Considérant que:

il s'agit d'une démarche collective; la Municipalité de Shawville s'engage à contribuer financièrement jusqu'à

concurrence de 1 000,00 \$ pour la mise en œuvre de la politique.

218-24 Il est proposé par Richard Armitage et résolu que la Municipalité de Shawville confirme son intérêt et son engagement à se joindre à d'autres municipalités pour entreprendre et mettre en œuvre l'approche collective de gestion des ressources forestières et à y contribuer financièrement. Adopté à l'unanimité.

Considérant que:

la MRC Pontiac désire mettre à jour sa politique MADA adoptée en 2012.

Considérant que:

La Municipalité de Shawville s'engage à agir en faveur des familles et à ce que le bien-être des familles et leurs préoccupations fassent partie intégrante des priorités municipales.

Considérant que:

la personne à nommer représentera la municipalité en matière de questions familiales au sein du comité directeur.

219-24 Il est proposé par Brent Leach et résolu qu'un résident de Shawville soit nommé au comité directeur de l'initiative MADA. Adopté à l'unanimité.

Correspondance

-Lettre reçue de Bouffe Pontiac concernant la collecte de nourriture de Noël

-Lettre du PHS concernant les bourses 2024

-Courriel reçu de Melanie Pieschke concernant un don pour le DJ et ajout de fonds propres pour le marché de rue

220-24 Proposé par Richard Armitage, que le conseil de la municipalité de Shawville autorise le Bouffe Pontiac à tenir une collecte de denrées à Shawville le jeudi 5 décembre 2024, de 6 h à 9 h 30, située au coin de la route 303 et de la rue Main. Adopté à l'unanimité.

221-24 Il est proposé par Bill Hobbs que le conseil de la municipalité de Shawville autorise l'octroi de deux (2) bourses d'études PHS d'un montant de 500,00 \$ chacune à Sid Sharpe et Cade Kuehl. Adoptée à l'unanimité.

222-24 Proposé par Richard Armitage, que le conseil de la municipalité de Shawville autorise le paiement d'une publicité au coût de 281,25 \$ pour le marché de rue qui aura lieu le 19 octobre . Adopté à l'unanimité.

Rapports des comités

Bill McCleary

-Mary McDowell l'importance de planter des arbres le long du sentier PPJ

Richard Armitage

-Recyclage et compostage en 2025

Denzil Yacht

-Cérémonie du jour du Souvenir (Création de liens)

-Tondez l'herbe au parc Rotary

223-24 Proposé par Brent Leach, que la réunion soit ajournée à 20 h 05

Maire

Directeur Général